



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°19/082**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au sud du Grand Canal du Havre entre les quais MVT1 et MTV3 sur la commune de Rogerville, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5045 et en vue de l'implantation d'une activité de réception et stockage d'agrégats.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société STEMA SHIPPING FRANCE, 648 chemin de la Brètèque – 76230 BOIS-GUILLAUME, SIREN n° 480 063 825 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société STEMA SHIPPING FRANCE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-169 portant sur la dépendance susvisée le 24/12/2019.

Description de la dépendance :

- Un plan d'eau d'une superficie de 375 m<sup>2</sup>
- Une parcelle de terrain d'une superficie de 27 102 m<sup>2</sup>

Durée de la convention : 5 ans à compter du 03/06/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **31/01/2020**